

Un territoire agricole

Avec 75 % de la surface de la ZPS occupée par des prairies et 7 % par des cultures, l'agriculture locale structure en grande partie le paysage de la vallée.

Les exploitations sont essentiellement orientées vers l'élevage bovin puisque, en moyenne, 88 % de la SAU est occupée par des prairies. Les caractéristiques propres à chacune des 4 entités permettent de définir les pratiques agricoles locales puis de proposer des mesures de gestion adaptées à chaque secteur.



Un secteur industriel limité

53 établissements soumis au régime d'autorisation sont implantés sur les communes intégrées à la ZPS. Cependant, seul 1 établissement est inclus dans la zone d'étude : la carrière alluvionnaire GSM de Charny-sur-Meuse.

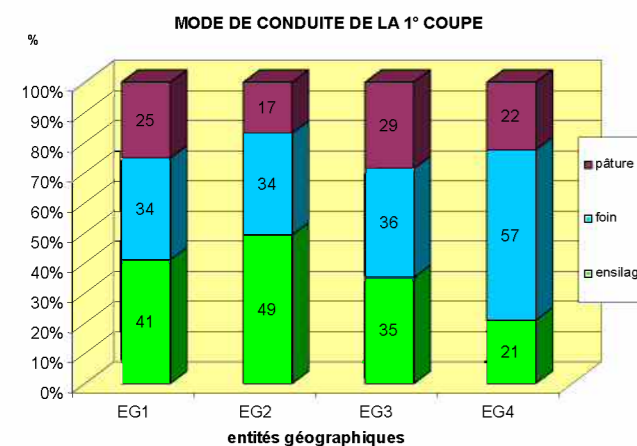
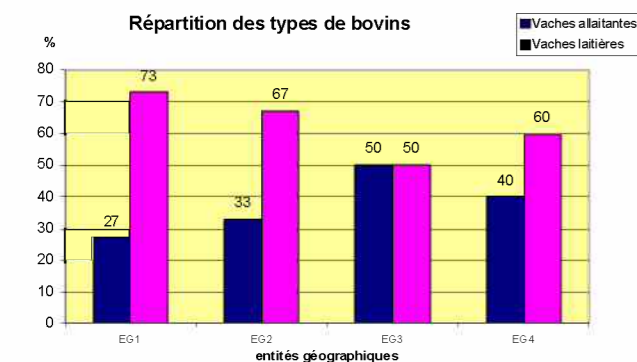
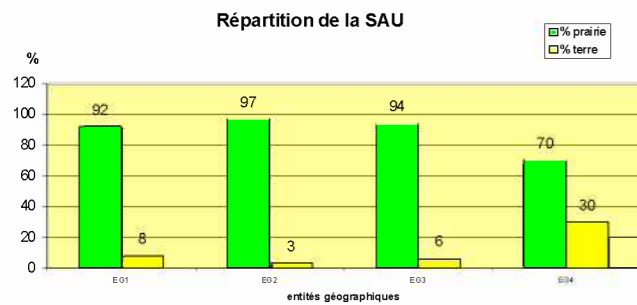
Il est important de noter que cette carrière abrite depuis plusieurs années la plus grande colonie d'Hirondelles de rivage de la ZPS, avec plus de 100 terriers. Dès leur arrivée au printemps, celles-ci s'implantent au niveau d'un stock de granulats situé au centre des machines et à proximité des engins. En 2009, la création d'un nouveau stock dans un espace plus reculé a permis d'accueillir plus de 50 nouveaux terriers. Pour ces raisons, ce site représente un intérêt majeur pour la nidification de l'espèce.

Les activités touristiques

A l'exception de l'agglomération de Verdun, la ZPS n'est pas exposée à un flux touristique important. Le tourisme fluvial constitue la principale attraction du site, avec plus de 1000 bateaux de plaisance circulant chaque année via le canal de l'Est. A cette navigation de plaisance s'ajoutent les activités de canoë, limitées à trois structures proposant des parcours encadrés et à un parcours libre surtout en période estivale. L'ensemble de ces circuits couvre un linéaire de 66.5 km.

Deux offices du tourisme (Val de Meuse et Pays Verdunois) proposent des parcours de randonnée pédestre sillonnant le site ; un circuit de randonnée vélo est aussi recensé.

S'agissant des hébergements de plein air, seuls 5 campings à gestion privée et deux campings municipaux sont implantés sur les bords de Meuse.



Contact : Conseil général de la Meuse, Laurence CAUD - ☎ 03.29.45.78.12 (caud.l@cg55.fr)

Prestataires techniques : Chambre d'Agriculture de la Meuse, Patrice HILAIRE / Benoît PAUL ☎ 03.29.76.81.50 (patrice.hilaire@meuse.chambagri.fr/benoit.paul@meuse.chambagri.fr)
 CSL, Cyrille DIDIER - ☎ 03.83.80.70.81 (c.didier@cren-lorraine.fr)



Lettre Natura 2000 « ZPS Vallée de la Meuse »



Editorial

« Dans le cadre de sa politique de lutte contre la perte de biodiversité, le Conseil général a décidé de s'investir aux côtés de l'Etat dans le développement du réseau européen Natura 2000 en Meuse. J'ai pris la présidence du Comité de pilotage du site « ZPS Vallée de la Meuse » et la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Document d'Objectifs. La concertation avec l'ensemble des acteurs concernés étant un élément fondamental à la réussite de cette opération, j'ai le plaisir de vous présenter, dans cette lettre d'information, les premiers éléments du diagnostic qui permettent de confirmer les richesses écologiques, économiques et culturelles de la vallée de la Meuse. Je vous invite ainsi à participer à l'enrichissement de cette étude et à vous investir, à votre niveau et avec vos moyens propres, dans la conservation des milieux de cette vallée alluviale encore favorables à l'accueil de la flore et de la faune, dont les oiseaux sont les messagers. »

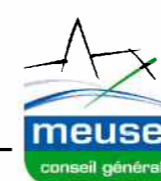
Christian Namy, Président du Conseil général et Président du Copil Natura 2000 « ZPS Vallée de la Meuse »

Natura 2000

Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, l'Union européenne a adopté les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats Faune Flore » (1992) et a demandé aux Etats membres de contribuer à la mise en place d'un réseau de sites naturels d'intérêt communautaire, « Réseau Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences socio-économiques.

Pour répondre à ces obligations, la France a choisi de développer le réseau européen Natura 2000 dans le cadre d'une procédure basée sur une large concertation avec les acteurs locaux et sur une contractualisation volontaire de Mesures Agro-Environnementales pour la Surface Agricole Utile ou de contrats et chartes Natura 2000.

Pour ce faire, un Comité de pilotage (Copil) présidé par le Préfet ou un élu d'une collectivité territoriale, est mis en place sur chaque site Natura 2000 désigné. Le Copil a la charge d'élaborer un Document d'Objectifs (DocOb) et de le proposer à l'approbation du Préfet. Ce DocOb comprend un diagnostic initial, les enjeux et objectifs de conservation et un plan d'actions pour préserver ou améliorer l'état de conservation des milieux et des espèces. Il est le résultat d'une concertation locale entre les collectivités, les propriétaires, les exploitants, les associations...



Rappel de la démarche

Les 4 entités géographiques (EG)

Etant donné l'étendu du site et dans le but d'appréhender au mieux les problématiques locales, la zone est divisée en 4 tronçons appelés « entités géographiques ». Ces 4 tronçons correspondent à des entités homogènes quant à leur découpage administratif, leurs caractéristiques agricoles et leurs particularités écologiques.

- ◆ **EG1** : de Brixey-aux-Chanoines à Sorcy-Saint-Martin, 5 026 ha et 9 287 habitants.
- ◆ **EG2** : de Euville à Kœur-la-Petite, 1 958 ha et 13 664 habitants.
- ◆ **EG3** : de Kœur-la-Grande à Thierville-sur-Meuse, 3 975 ha et 38 172 habitants.
- ◆ **EG4** : de Belleville-sur-Meuse à Vilosnes-Haraumont 2 605 ha et 6 564 habitants.

Le site Natura 2000 « Vallée de la Meuse »

Le site Natura 2000 « Vallée de la Meuse » couvre plus de 13 500 ha dont 83 % en Surface Agricole Utile (SAU). La Meuse parcourt à travers ce site un linéaire d'environ 180 km et conflue avec plus de 40 affluents.

La richesse écologique de ce milieu repose sur la complexité de l'hydrosystème de la vallée de la Meuse, composée du fleuve Meuse et de ses annexes hydrauliques, de prairies inondables, de forêts alluviales ou encore de milieux secs sur les coteaux. Cette diversité d'habitats offre un biotope remarquable pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, directement rythmé par la dynamique hydrologique du fleuve.

Une dynamique fluviale préservée

Sur l'ensemble du site, la Meuse présente encore aujourd'hui une vallée alluviale fonctionnelle dont témoignent les inondations fréquentes du lit majeur. Cette dynamique hydrologique est à l'origine du maintien de nombreux milieux annexes remarquables comme les bras morts et les noues, mais également d'apports nutritifs réguliers sur les prairies alluviales.

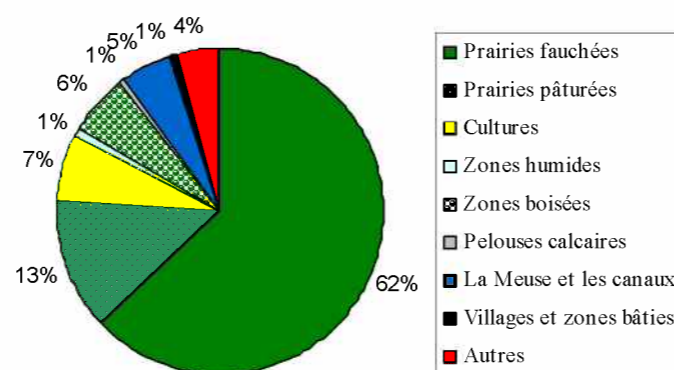
A l'échelle du lit mineur, cette dynamique s'observe à travers l'évolution morphologique de nombreux méandres du fleuve, mais également des atterrissements.

Dates clés de la démarche

- ◆ **30 juillet 2004** : le site Natura 2000 « Vallée de la Meuse » est inscrit au titre de la directive Oiseaux par arrêté ministériel comme Zone de Protection Spéciale (ZPS).
- ◆ **23 mai 2008** : composition du Comité de pilotage par arrêté préfectoral.
- ◆ **11 juin 2008** : Christian Namy, Président du Conseil Général de la Meuse est élu Président du Comité de pilotage. La maîtrise d'ouvrage est confiée au Conseil Général.
- ◆ **6 mars 2009** : marché d'étude pour l'élaboration du DocOb attribué à la Chambre d'agriculture de la Meuse et son sous-traitant le Conservatoire des Sites Lorrains.
- ◆ **21 et 29 avril 2009** : première réunion des 4 comités géographiques.
- ◆ **Janvier 2010** : validation de la phase I du DocOb, diagnostic socio-économique et écologique du site.
- ◆ **Avril 2010** : validation de la phase II « Hiérarchisation des enjeux et objectifs de conservation du site ».
- ◆ **Janvier 2011** : validation de la phase III « Proposition de mesures de gestion et cahier des charges des mesures ».
- ◆ **Février 2011** : validation finale du DocOb.

A venir

Répartition de l'occupation du sol sur la ZPS



Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique a révélé l'existence de **3 principaux types d'habitats**, associés à 3 grands cortèges d'oiseaux. Les **habitats prairiaux** sont largement majoritaires, remplissant de nombreuses fonctions tant écologiques qu'économiques. Ils constituent aussi bien des terres fertiles pour l'agriculture que des zones d'expansion des crues ou encore des zones de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces. Ces rôles multiples font de ces milieux **un enjeu majeur de la ZPS**.



- 76 % de la surface de la ZPS, soit 10 306 ha.
- Composés de prairies de fauche et de prairies pâturées.



- 6 % de la surface de la ZPS, soit 832 ha.
- Composés de forêts, de haies, de bosquets et de linéaires de ripisylve.



- 6 % de la surface de la ZPS, soit 777 ha.
- Composés de la Meuse, de ses annexes hydrauliques et de plans d'eau.

Principaux facteurs influençant l'état de conservation des espèces

Dates et méthodes de fauche
Fertilisation intensive
Surpâturage
Retournement de prairies

Destruction de haies, bosquets et autres zones boisées
Travaux d'entretien en période de nidification
Plantation de résineux et peupleraies

Protection de berges
Végétalisation des atterrissements
Dégradation des annexes hydrauliques
Accès du bétail au lit mineur

5 espèces se trouvent dans un état de conservation « défavorable mauvais » sur la ZPS

Le Rôle des genêts, le Courlis cendré, le Guépier d'Europe, le Petit Gravelot et le Tarier des prés

L'état de conservation est évalué selon le guide méthodologique du Muséum National d'Histoire Naturelle, pour 13 espèces représentant un enjeu majeur sur le site.

Dans le but d'améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats, il est essentiel de déterminer l'ensemble de ces facteurs. Ainsi, des objectifs précis et des mesures de gestion adaptées pourront être proposés au cours des phases II et III.

L'avifaune, un intérêt patrimonial remarquable

Les espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la directive Oiseaux)

Voici 3 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire parmi les 30 recensées sur le site Natura 2000



Râle des genêts (*Crex crex*)

Espèce granivore et insectivore emblématique des vallées alluviales
Nicheuse en prairie.



Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Espèce insectivore inféodée aux zones buissonneuses.
Nicheuse dans les haies, buissons...



Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*)

Espèce piscivore inféodée au lit mineur.
Nicheuse en berges.

Les espèces migratrices non visées par l'annexe I

Voici 3 espèces migratrices nicheuses parmi les 22 que compte le site Natura 2000



Petit Gravelot (*Charadrius dubius*)

Espèce insectivore inféodée au lit mineur.
Nicheuse sur les atterrissements.



Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*)

Espèce insectivore inféodée au lit mineur.
Nicheuse en berges.



Courlis cendré (*Numenius arquata*)

Grand limicole emblématique des vallées alluviales.
Nicheuse en prairie.

Les autres espèces d'intérêt majeur

Voici 3 espèces parmi les 6 espèces retrouvées sur le site Natura 2000 d'enjeu régional de préservation



Tariet des prés (*Saxicola rubetra*)

Espèce insectivore inféodée aux prairies humides.
Nicheuse en prairies.



Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)

Espèce insectivore inféodée aux cours d'eau rapides.
Nicheuse en berge.



Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)

Espèce inféodée à différents milieux ouverts.
Nicheuse dans les haies, buissons...

Le site Natura 2000 « Vallée de la Meuse »

Pour bien comprendre

ZPS : Zone de Protection Spéciale.

La directive Oiseaux de 1979 propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées. Les sites désignés en ZPS doivent faire l'objet de mesures de gestion qui permettent le maintien de ces espèces.

ZSC : Zone Spéciale de Conservation.

La directive Habitats Faune Flore établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Les ZSC permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

DocOb : Document d'Objectifs.

Document de gestion d'un site Natura 2000 définissant les objectifs de conservation du site ainsi qu'une liste de mesures à adopter pour atteindre ces objectifs.

Copil : Comité de pilotage.

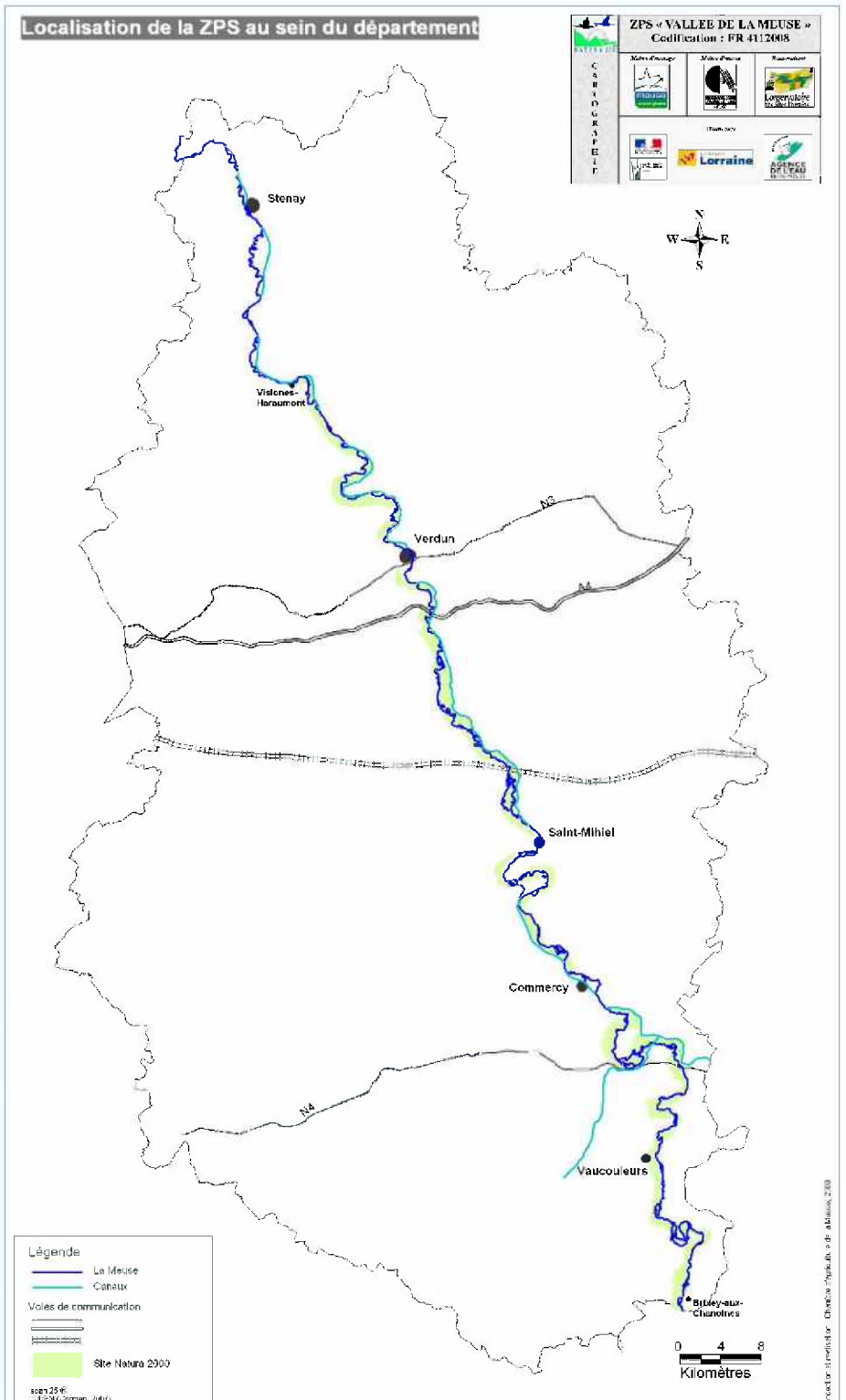
Organe privilégié d'échanges et de concertation, ayant à charge l'élaboration et le suivi du DocOb.

MATER : Mesures Agro-environnementales TERRitorialisées.

Dispositif permettant de répondre à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les zones Natura 2000. Ces mesures sont mises en œuvre sous forme de contrat de 5 ans avec les exploitants agricoles.



La Meuse à Dieue-sur-Meuse (CDA 55)



La Meuse à Dompcevrin (CDA 55)